Sidi Moussa El Majdoub

« Un Village Durable »

Laboratoire du développement durable en zone rurale







« Le transfert de compétence et le rôle du migrant au cœur du Développement Durable de l'Euro Méditerranée»

Sous le marrainage de Madame Anh Dao TRAXEL, fille adoptive de l'ex Président français M. Jacques CHIRAC et Présidente de l'association Etoile Européenne du Dévouement Civil et Militaire (EEDCM).

Après diverses visites de solidarité au Royaume du Maroc, en Tunisie et en Algérie, Anh Dao TRAXEL marque son attachement au pays du Sud de la Méditerranée et principalement au royaume du Maroc pour son statut avancé avec l'union européenne en soutenant un programme pilote de Développement Durable de l'Euro Méditerranée «Sidi Moussa, un village durable » initié par l'Association Méditerranée Initiatives (AMI).

Le programme « Sidi Moussa el Majdoub, un village durable » vise à s'appuyer sur les compétences techniques et les capacités financières des diasporas du Sud pour développer les exportations du pays d'accueil mais également pour soutenir le pays d'origine, particulièrement en zone rurale sur les besoins durables, essentiels et vitaux que sont la santé, l'éducation, la formation professionnelle, l'accès à l'énergie et à l'eau potable, le respect de l'environnement.

Surnommée par la population et par la presse internationale « l'Ambassadrice des plus faibles et des plus démunis », Anh Dao TRAXEL apporte son soutien sincère et actif au programme « Villages Durables » pour les valeurs humanistes fortes que celui-ci comporte.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Le contexte du projet

1ère Partie : Le programme « Entrepreneurs du Développement»

1) Esprit du Programme

- a) Les migrants au coeur du développement de leurs pays d'origine et d'accueil
- b) L'entreprise citoyenne comme levier d'un développement solidaire
- c) La formation au cœur de la démarche
- d) La diffusion des pratiques du développement durable support de la démarche
- e) L'entreprise innovante du Nord « marraine » du porteur de projet d'entreprise du Sud

2) Fonctionnement du Programme

a) Le principe de fonctionnement

b) Les phases de fonctionnement :

- 1) Analyse des besoins et Détermination du projet d'investissement
- 2) Identification du porteur de projet/futur entrepreneur
- 3) Recherche de l'entreprise européenne
- 4) Mise en place de l'offre de formation
- 5) Recherche de financement
- 6) Mise en oeuvre du projet d'investissement et de transfert de compétence
- 7) Evaluation du projet

c) Le Schéma de fonctionnement

2^{ème} partie : « Développement Durable du territoire et Migration »

1) Esprit du Programme

2) Les Projets de territoire, collectifs et durables

- a) Education/Communication et Sensibilisation
- b) Santé, Prévention
- c) Activité Génératrice de Revenus
- d) Echanges culturels
- e) Echanges sportifs

Introduction

➤ Le contexte du projet de Village Durable

Le développement socio-économique de notre planète ne pourra désormais plus se faire sans tenir compte du respect de l'environnement. Nous sommes tous conscients qu'il reste énormément d'efforts à faire, cependant les nombreuses actions de sensibilisation menées à travers le monde prouvent que la perception du monde change.

L'action de l'AMI souhaite s'intégrer dans l'esprit des Grenelles de l'environnement 1 et 2, ainsi qu'au Royaume du Maroc, avec l'ambitieuse charte de l'environnement, l'ensemble des acteurs de la société ont à leur disposition un cadre, un tableau de bord.

Une approche particulière du développement durable

Le Maroc est avant tout un pays rural, même s'il s'urbanise de plus en plus vite. L'idée est que c'est la ville qui génère le plus de difficulté de gestion du développement durable, et qu'il semble plus porteur d'agir en faveur du développement en milieu rural et plus. Il s'agit de limiter les migrations urbaines en montrant que les principes de développement durales sont des outils de développement économiques et sociaux majeurs pour les territoires ruraux.

Cette approche en amont des difficultés urbaines est une opportunité pour espérer voir croître l'esprit de « Villages Durables », offrant un cadre de vie bien meilleur que celui des villes à la population. Le potentiel agricole de nos campagnes doit nous encourager à consommer des produits « bio » du terroir, prônant ainsi une lutte meilleure contre la pollution. Le maintien de la population dans les zones rurales est un véritable enjeu planétaire, car la lutte contre l'exode rural permettra de réduire indirectement les dégâts environnementaux causés par les villes.

C'est cette logique qui préside au développement de l'AMI, et supporte en toile de fond la volonté de laisser les habitants, seuls maîtres de leur avenir pour faire vivre leurs territoires. Pour cela, l'AMI s'efforce dans ses démarches de répondre aux plus près des besoins de la population locale et de diffuser au mieux possible la connaissance, en permettant si cela est possible la réalisation d'un saut technologique.

En ce sens, l'action de l'AMI sous-tend deux approches :

<u>Une approche individuelle, à travers l'entreprise</u>. L'AMI accompagne l'entreprise afin qu'elle diffuse les pratiques de développement durable, et puisse réalise un véritable transfert de compétences.

<u>Une approche collective, à travers des projets de territoires</u>. L'AMI coordonne l'ensemble des acteurs du projet de développement durable, tout en intégrant l'approche individuelle de sa mission

Sur l'approche collective, l'AMI s'est engagée dans un projet à Sidi Moussa El Majdoub, commune rurale légèrement enclavée, qui se situe dans la province de Mohammedia, faisant partie de la région du Grand Casablanca. Malgré son enclavement, cette commune dispose d'un fort potentiel agricole et touristique et le projet de « Village Durable » est une opportunité pour la région.

Une approche financière particulière du portage de projet

Il s'agit de marier les compétences dont disposent les PME françaises innovantes en matière de développement durable, et de valoriser le rôle du migrant et du citoyen local pour son territoire d'origine. Il s'agit d'inciter des personnes à rester ou revenir sur un territoire, grâce au développement d'emplois qualifiés. Pour l'entreprise, cela constitue autant d'opportunités en termes de marché à l'export et donc de créations d'emplois. Pour le territoire, c'est une manière de créer de la valeur ajoutée et donc des emplois, au-delà de la question du développement durable.

Le rôle du migrant dans le développement du pays d'origine est alors fondamental. Les diasporas seront donc au cœur du projet « Sidi Moussa El Majdoub, Un Village Durable ». Les diasporas qu'elles soient sous la forme associative, individuelle, bancaire ou fondations participent financièrement au projet.

Les actions qui seront menées dans le cadre de ce « Village Durable » seront multiples : santé, éducation, environnement, économie, formation professionnelle ; et dans chacune d'entre elles, les acteurs locaux doivent être au cœur du développement.

1^{ère} Partie : Le programme « Entrepreneurs du Développement»

1) L'ESPRIT DU PROGRAMME

a) Les migrants au coeur du développement de leurs pays d'origine et d'accueil

Les flux migratoires constituent autant d'opportunités de développement pour les pays du Nord et du Sud. Le développement de l'Union Pour la Méditerranée doit s'appuyer sur les compétences techniques des diasporas du Sud et sur leurs capacités à jouer un rôle moteur d'interface entre le pays d'origine et le pays d'accueil.

Il s'agit également de mobiliser les capacités financières des migrants, l'objectif étant d'orienter le transfert de leurs épargnes en euros pour promouvoir le développement des PME et des projets d'infrastructures au Sud de la méditerranée.

b) L'entreprise citoyenne comme levier d'un développement solidaire

L'entreprise « citoyenne » doit s'affirmer comme un levier de développement social et environnemental fort avec les pays de l'arc méditerranéen, Il s'agit de susciter l'émergence de logiques nouvelles de développement pouvant s'inscrire dans un système mondialisé, tout en s'adaptant aux cultures locales et en leur permettant de trouver les clés de leur propre modèle de développement.

L'approche des entreprises étrangères ne revêt pas une simple fonction marchande, car celles-ci se doivent de répondre avant tout à des besoins locaux spécifiques et fondamentaux, en donnant la possibilité aux citoyens locaux d'y répondre par eux-mêmes.

C'est aux populations locales de trouver les clés de leur propre développement, grâce aux nouvelles compétences acquises dans l'entreprise.

Le parti pris de la démarche est de montrer que l'entreprise peut être un outil plus souple et plus efficace de développement en raison d'une part de sa puissance formatrice via ses facultés d'essaimage et d'autre part de sa capacité à faire émerger des projets et des nouvelles pratiques de territoire.

c) La formation au cœur de la démarche

Les pays du sud de l'arc méditerranéen n'ont pas simplement besoin de soutien financier pour se développer mais d'un véritable transfert de compétences.

Les développements doivent être adaptés aux besoins et à l'identité de la population locale, et ne peuvent être guidés par de simples intérêts marchands.

La formation est au cœur de la démarche du programme « Entrepreneurs du Développement » dans son combat pour le développement humain. Ainsi, en facilitant le développement d'emplois à forte valeur ajoutée à travers l'entreprise, au sein des pays de l'arc méditerranéen, le programme vise à :

- Elever plus rapidement et simplement le niveau des qualifications locales par l'essaimage proposé dans l'entreprise innovante du nord et l'entrepreneur du sud
- Créer de nouvelles richesses, sources d'emplois induits plus décents et mieux qualifiés

- Développer de nouvelles formations locales correspondantes à des besoins essentiels et permettant de rééquilibrer les correspondances entre les emplois occupés et les niveaux de formations demandés sur le marché du travail.
- Donner les moyens aux citoyens de générer une dynamique nouvelle porteuse d'initiatives locales individuelles ou collectives.
- Faciliter la compréhension du monde et de ses enjeux socio-économiques par la diffusion de pratiques soucieuses d'un développement durable valorisant et respectant l'histoire et la culture locale.

d) La diffusion des pratiques du développement durable support de la démarche

Le principe du programme repose d'une part sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, et d'autre part, sur le développement des pratiques de développement durable.

En effet, la problématique du développement durable constitue aujourd'hui un enjeu planétaire. Or, les pays en voie de développement ont beaucoup de difficultés à s'engager en ce domaine, tant d'autres urgences sont à résoudre et que la sensibilisation à cette problématique ne constitue pas une priorité et reste relativement faible au sein des populations locales.

L'approche du programme a donc pour objectif de montrer que l'apprentissage des pratiques de développement durable est possible malgré des conditions socio-économiques difficiles. Bien au contraire, ces pratiques constituent autant d'opportunités de développement.

Les projets relevant du développement Durable qui seront privilégiés concerneront les thématiques suivantes :

- Le Transport et la Mobilité
- La valorisation des déchets
- Les Energies renouvelables
- L'Eau et l'Agriculture
- L'Eco Construction
- Le Tourisme écologique

e) L'entreprise innovante du Nord « marraine » du porteur de projet du Sud

L'entreprise du Nord a une responsabilité par rapport à celle du Sud en développant ses marchés. C'est ainsi que le « marrainage » doit permettre de :

- Répondre à un besoin fondamental de la population locale et non produire sur place pour exporter ou vendre dans une logique purement mercantile
- *Transférer une compétence spécifique au porteur de projet du Sud*. L'entreprise s'engage à parfaire la formation du porteur de projet dans le cadre de son développement.
- Offrir la possibilité au porteur de projet de s'émanciper en lui octroyant des droits dans l'entreprise, soit au sein du capital soit sur les procédures internes. Le but étant l'autonomie dans le développement.

1) FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

a) Le principe de fonctionnement

Le programme « Entrepreneurs du Développement » repose sur l'accompagnement d'un porteur de projet formé par une entreprise européenne, identifiée comme pouvant répondre à un besoin social et porteuse de développement pour le pays de l'Arc Sud Méditerranéen. Cette entreprise s'engage à soutenir le créateur d'entreprise du Sud dans le développement de son activité pour qu'il essaime ce qu'il a apprit en lien avec les instituts de formation locaux.

L'intérêt pour l'entreprise est l'opportunité d'obtenir un marché sur le territoire du créateur d'entreprise mais celle ci doit en contre partie garantir sa formation, son autonomie, l'accompagnement de son installation (c'est-à-dire soutenir techniquement voir financièrement son projet), ainsi que participer à la création des conditions locales de formation et à la diffusion des pratiques de développement durable.

L'idée c'est de faire en sorte que les projets d'investissements locaux ou internationaux permettent de capitaliser le mieux possible la formation et la capacité de développement des acteurs locaux des pays du Sud de l'Arc Méditerranéen, tout en répondant à un besoin spécifique de la population.

Dans cette optique, l'AMI propose un service favorisant la détection et l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets pouvant répondre à la demande et diffuser le plus possible les compétences nécessaires aux développements locaux futurs. Il s'agit d'établir un réel transfert de compétences.

b) Les phases de fonctionnement

1) Analyse des besoins et Détermination du projet d'investissement

Deux options sont possibles pour la réalisation de cette phase:

- La réponse à un appel à projet ou un appel d'offre local ou international intégrant des aspects de développement durable.
- La détection d'une réponse à un besoin local non pourvu et pour lequel elle sollicite les acteurs locaux.

Dans les deux cas figures, l'objectif d'AMI sera d'analyser et de structurer le besoin de la population, de détecter voire regrouper des PME innovantes européennes pouvant répondre à ce besoin.

La fin de cette étape se traduit par l'accord d'accompagnement de l'AMI sur l'aspect fonctionnement du projet d'investissement porté par les maîtres d'ouvrages locaux ou internationaux.

2) Identification du porteur de projet/futur entrepreneur

Détection par l'AMI du ou des porteurs de projets et acceptation de la personne choisie par un comité de pilotage local et par la ou les entreprises porteuses du projet d'investissement.

• Réalisation d'un test de niveau à la création d'entreprise et détermination du mode d'accompagnement à la création d'entreprise.

3) Recherche de l'entreprise européenne

Les entreprises du Nord identifiées par l'AMI doivent être innovantes et évoluer dans différents domaines du développement durable, mais avant tout répondre à un besoin social local, afin de trouver des solutions durables aux difficultés repérées.

Le principe est de rechercher les entreprises les plus innovantes en la matière et analyser avec elles les solutions les plus adaptées aux pays du Sud de l'Arc Méditerranéen. L'idée est de réaliser un transfert de compétences sur de l'innovation et sur un soutien à la création d'entreprises au Sud en cohérence avec les besoins économiques et sociaux du pays pour faire en sorte que le progrès technique soit un vrai levier de progrès social.

4) Mise en place du programme de formation

Il s'agit de déterminer l'offre de formation nécessaire au porteur de projet du sud:

- au sein de l'entreprise marraine européenne.
- au sein des universités et écoles locales. L'idée est de renforcer la formation locale du pays.
- les éventuels manques seront compensés par les universités et écoles européennes avec pour objectif la création de nouveaux modules de formation au sud de la méditerranée
- l'intervention d'experts migrants résidant europe.

5) Recherche de financement

• L'investissement:

Pour les réponses à un besoin local non pourvu et pour lequel il n'y a pas d'appel d'offre, des co financements Nord/Sud, publiques/privés seront recherchés.

• La formation professionnelle

La formation sera financée par l'entreprise européenne marraine de l'entrepreneur porteur de projet.

Si un complément à la formation d'entreprise sous forme d'appui méthodologique dispensé par des organismes de formation du sud s'avère nécessaire, celle ci sera financée par les institutions marocaines et éventuellement par les fondations entreprises du Sud.

L'intervention si nécessaire d'experts migrants résidant en Europe ou d'universitaires européens pour pallier aux manques éventuels fera l'objet d'un co financement Nord/Sud, public/privé.

- Le capital de départ de l'entrepreneur porteur de projet
- Apport minimal du porteur de projet
- Apports financiers minoritaires au sein de la communauté des migrants personnes physiques en échange de parts sociales.

- Apports financiers minoritaires au sein de la communauté de migrants personnes morales (associations ou collectifs d'associations) sous forme d'avances remboursables au porteur de projet en échange de la promotion de l'association et d'une cotisation future forte du porteur de projet à l'association créditrice.
- Apports financiers minoritaires au sein de l'entreprise marraine de l'entrepreneur porteur de projet.
- Prêts bancaires sous la forme de prêts à taux zéro.

• L'accompagnement et le suivi des projets par l'AMI:

L'AMI propose ainsi un système autonome de financement de l'aspect fonctionnement d'un appel à projet dans le développement durable. Pour cela, les sources de financements de l'accompagnement proposé par l'AMI sont multiples et s'opèrent principalement par le biais de prestations pris sur les différentes phases de l'accompagnement auprès des entrepreneurs du Sud et du Nord de la Méditerranée.

La réalisation d'évènementiels conformément à ses statuts financera également l'accompagnement de l'AMI.

Enfin, AMI fera une recherche de sponsors et de mécènes.

6) Mise en oeuvre du projet

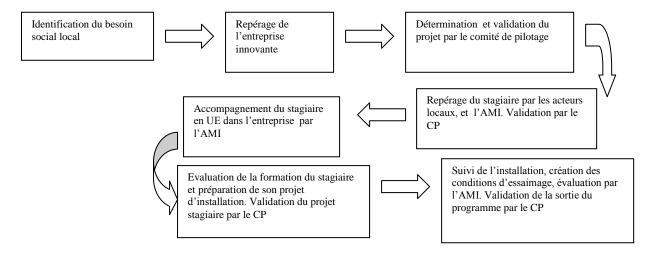
Il s'agit de la réalisation de l'investissement, le transfert de compétence se fera tout au long de cette période. L'accompagnement, le suivi et la coordination entre les différents partenaires seront la responsabilité de l'Association Méditerranée Initiatives.

7) L'évaluation du projet

Une fois le projet d'investissement réalisé, une évaluation complète sera réalisée et des indicateurs mesureront le niveau d'atteinte des objectifs fixés lors des différentes phases.

c) Schéma de fonctionnement

Le principe est de rechercher les entreprises les plus innovantes en la matière et analyser avec elles les solutions les plus adaptées aux pays du Sud de l'Arc Méditerranéen. L'idée est de réaliser un transfert de compétences sur de l'innovation en cohérence avec les besoins économiques et sociaux du pays pour faire en sorte que le progrès technique soit un vrai levier de progrès social.



Le rôle de l'AMI dans ce dispositif se découpe en 3 phases :

Phase I : Dépistage

- Identification des besoins sociaux locaux avec les acteurs du territoire
- Validation du besoin et organisation du comité de pilotage
- Identifier l'entreprise la plus adaptée au développement local en partenariat avec les acteurs économiques.
- Identifier le stagiaire au profil le plus adapté au projet avec les acteurs locaux.
- Organiser les rencontres entre l'entreprise, le stagiaire et les acteurs locaux
- Identifier les formations partenariales possibles et collaborations éventuelles en la matière ou sur la recherche.
- Définir une stratégie de développement de filières avec les acteurs locaux

Phase II: Formation

- Accompagner le stagiaire tout le long de son cursus de formation, s'il a lieu d'exister: facilitation d'accès au territoire d'accueil (administratif), d'accès au logement sur place, suivi et contrôle de l'intégration du stagiaire dans l'entreprise (réelle formation, condition de travail, assiduité...); Si le besoin ne se fait pas sentir un programme de formation interne doit être détaillé et suivi par l'AMI.
- Accompagnement du stagiaire dans le retour au Pays : facilitation à la création d'entreprise ou au salariat dans une structure locale, positionnement de son travail sur le territoire, mise en réseau, recherche d'investisseurs ou de soutiens)

Phase 3 : Transfert de compétences

- Valorisation de la formation du stagiaire autour du développement de nouvelles formations sur le territoire du pays d'accueil et du développement de projets collectifs en lien avec le secteur de formation ou de recherche.
- Suivre et organiser l'engagement du stagiaire à former de nouveaux stagiaires locaux dans le secteur où il a reçu sa formation
- Assurer la communication du projet et de la formation.

Le comité de pilotage est composé de représentants du monde économique et de la formation du pays de l'arc sud de la méditerranée et du pays européen, de représentants de l'Etat du pays d'origine du stagiaire et d'accueil du stagiaire, et surtout de l'entreprise accueillante.

Le comité de pilotage valide :

- Le besoin pour lequel une réponse est attendue
- Le choix de l'entreprise formatrice choisi par l'AMI
- Le projet de développement proposé par l'AMI
- Le choix du stagiaire choisi par l'AMI
- L'évaluation de l'activité du stagiaire dans l'entreprise
- Le projet de développement proposé par le stagiaire et ses arbitrages financiers
- Les conditions de l'essaimage, l'évaluation du projet et la fin du programme.

2ème partie : « Projets durables de territoire et Migration »

1) Esprit du Programme

Ce programme est d'ordre collectif, il a pour objectif de limiter l'exode rural par le biais du développement durable. La lutte contre l'exode rural est en soi une façon de faire du développement durable, mais il s'agit ici de faire en sorte que ce soit des modèles de développement durable qui permette la résidentialisation des habitants.

Dans cette logique, la population sera au cœur du développement du territoire au même titre que la sensibilisation au développement durable et la diffusion d'un esprit d'initiatives.

Le rôle du migrant dans le développement du pays d'origine et d'accueil est également au cœur du programme. En effet l'Union pour la Méditerranée doit s'appuyer sur les compétences techniques et les capacités financières des diasporas.

Le Marocains résidants à l'étranger (MRE) constituent autant de ponts entre les deux rives de la Méditerranée. Ce projet offre l'opportunité aux migrants de participer au développement de leur pays d'origine mais également de leur pays d'accueil.

Nous nous permettons en amont, de faire une proposition de projets, cependant, l'analyse territoriale déterminera la nature exacte des projets qui seront menés dans le cadre de ce programme. En effet, il revient à la population et aux responsables de choisir leur propre modèle de développement.

Le rôle de l'AMI est de coordonner l'ensemble des acteurs participants à la mise en œuvre d'actions visant à créer un « village durable », d'accompagner les entreprises du Nord dans le cadre du programme « entrepreneurs du développement » et de piloter la mise en place de structures coopératives locales.

2) Des projets de territoire, collectifs et durables

Il s'agit de faire évoluer les pratiques environnementales et sociales du territoire, à travers des investissements publics en matière d'aménagement du territoire et d'actions publiques fortes en matière de Santé et d'Education mais également de développement économique. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agira de démontrer que suivant la manière dont sont pensés, organisés et accompagnés les investissements publics, ceux-ci peuvent avoir un impact économique et social bien plus important qu'une vision plus segmentée du territoire, par compétences, outils ou besoins. La transversalité du développement durable comme règle de fonctionnement de la dépense publique.

a) Les actions en matière d'aménagement du territoire

Sur l'aménagement du territoire, le but est de répondre à des besoins locaux en ayant comme objectif de faire de ces investissements de vrais leviers de développement économique.

Exemple:

L'éradication d'un bidon ville et la réalisation de logements sociaux doit permettre de :

- Reloger dans des conditions de vie plus décente des habitants, et ainsi améliorer les problèmes de santé liés à l'habitat
- De construire des logements écologiques, fondés sur des pratiques anciennes de constructions remis au goût du jour en ajoutant des technologies nouvelles amenées par les entreprises du Nord.
- De faire participer les habitants à la construction de leurs logements, de se former.
- De pérenniser l'activité créée pour l'occasion par la création d'une coopérative et donc d'emplois qualifiés sur le secteur.

Il en va de même pour l'épuration écologique, le développement du solaire, les réseaux d'eau...

b) Les actions de développement économique social et solidaire local

Il s'agit à la fois :

- D'accompagner les collectivités à la mise en place d'une stratégie de développement économique durable, notamment en matière touristique et foncière
- D'inciter et soutenir la création de coopératives locales (déchets, construction, agricole...)
- De capitaliser sur le territoire, le transfert de compétence obtenu par les entreprises, en développant des centres de formations attractifs et constituer des réseaux d'entreprises

Exemple:

Objectifs:

- Favoriser la création d'Activités Génératrices de Revenus
- Faire accéder le plus grand nombre à un niveau de qualification

Projets possibles:

- Création d'une coopérative agricole
- Boulangerie orientale bio : pain et autres pâtisseries
- Chaîne de restauration/ Epicerie Bio
- Surgélation Bio des plats cuisinés
- Création d'une coopérative BTP
- Construction de logements sociaux pour éradication des bidonvilles
- Construction d'une salle polyvalente
- Aménagements publics : trottoirs, éclairage, jardins
- Communication auprès des promoteurs et acheteurs éventuels pour construction de logements écologiques

- Création d'une coopérative de transport (intérêt en matière de santé)
- Location de vélo/ mobylette
- Transport à la demande : centrale de mobilité
- Culturo-bus
- Commerce alimentaire ambulant
- Réparation des véhicules
- c) Les actions en matière de Santé et d'Education

Education/ Formation/ Communication et Sensibilisation

Objectifs:

- Alphabétisation
- > Sensibilisation à la protection de l'environnement
- Prévention en matière de santé

Projets éventuels :

- > Centre de formation en lien avec l'activité locale
- formation agricole vers le bio et la lutte intégrée
- formation aux métiers du recyclage
- formation aux métiers de l'éco construction
- Ateliers de sensibilisation au Développement Durable au sein des écoles
- ➤ Ateliers culturels ambulants :
- bibliothèque, informatique, spectacle, initiation à la musique, la peinture, etc.

Culture et Sport

Objectifs:

> Créer du lien social

Projets possibles:

- > Festival + animation culturelle
- Rencontres sportives inter quartiers
- Création d'un jardin des plantes (sensibilisation au respect de la nature)

Planification

Phase de pré-projet (10 mois)

- 1) Faire acter par les partenaires le concept de « Village Durable » (septembre 2010)
- 2) Analyse: 4 mois
- > Analyse territoriale :
- les besoins
- les acteurs existants
- les projets
- les potentialités du village
- > Réflexion en matière urbanisme
- 3) Mise en réseau des acteurs (3 mois)
- Autorités
- Institutions
- Associations
- Entreprises
- Diasporas
- 4) Détermination du plan d'action (1 mois)
- 5) Détermination des coûts et des priorités d'investissements publics (2 mois)

Phase de projet (3 ans)

Phase d'évaluation